



PRÉFET DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Livret préparatoire aux travaux du GT dans le cadre de la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine

Groupe thématique-
Biodiversité / Eau

Mont de Marsan

11 avril 2024



Sommaire

1	LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE - METHODOLOGIE GENERALE.....	3
1.1	Propos introductifs	4
1.2	Objectifs de la démarche	6
1.3	Panorama des leviers en Nouvelle-Aquitaine.....	7
1.4	Documents et ressources complémentaires.....	10
2	FOCUS SUR LES LEVIERS DE DECARBONATION ET DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DES RESSOURCES NATURELLES SUR CE THEME.....	11
2.1	Restauration des habitats dégradés.....	13
2.2	Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique	14
2.3	Surfaces en aires protégées	15
2.4	Sobriété foncière.....	16
2.5	Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau.....	17
2.6	Protection des zones de captage	18
2.7	Désimperméabilisation des sols.....	19
3	QUELQUES CHIFFRES CLES POUR LA REGION NOUVELLE AQUITAINE SUR LA THEMATIQUE « BIODIVERSITE / EAU ».....	20
3.1	Quelques chiffres clés sur le volet « Biodiversité » en Nouvelle Aquitaine	21
3.2	Quelques chiffres clés sur le volet « Eau » en Nouvelle Aquitaine	22
4	ELEMENTS COLLECTES AUPRES DES COLLECTIVITES.....	23
4.1	Introduction méthodologique.....	24
4.2	Aperçu général de la mise en œuvre des actions.....	25



1 La planification écologique - méthodologie générale

1.1 Propos introductifs

Les urgences climatiques, énergétiques et environnementales imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour baisser de plus de moitié les émissions de gaz à effet de serre, réduire les pressions sur la biodiversité et mieux gérer les ressources essentielles.

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et se projeter dans un monde habitable, juste et désirable. C'est un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

Après une année de travaux, qui a mobilisé l'ensemble des ministères, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, think tanks et associations environnementales, la France se dote d'un plan concret, collectif et crédible pour réussir sa transition écologique.

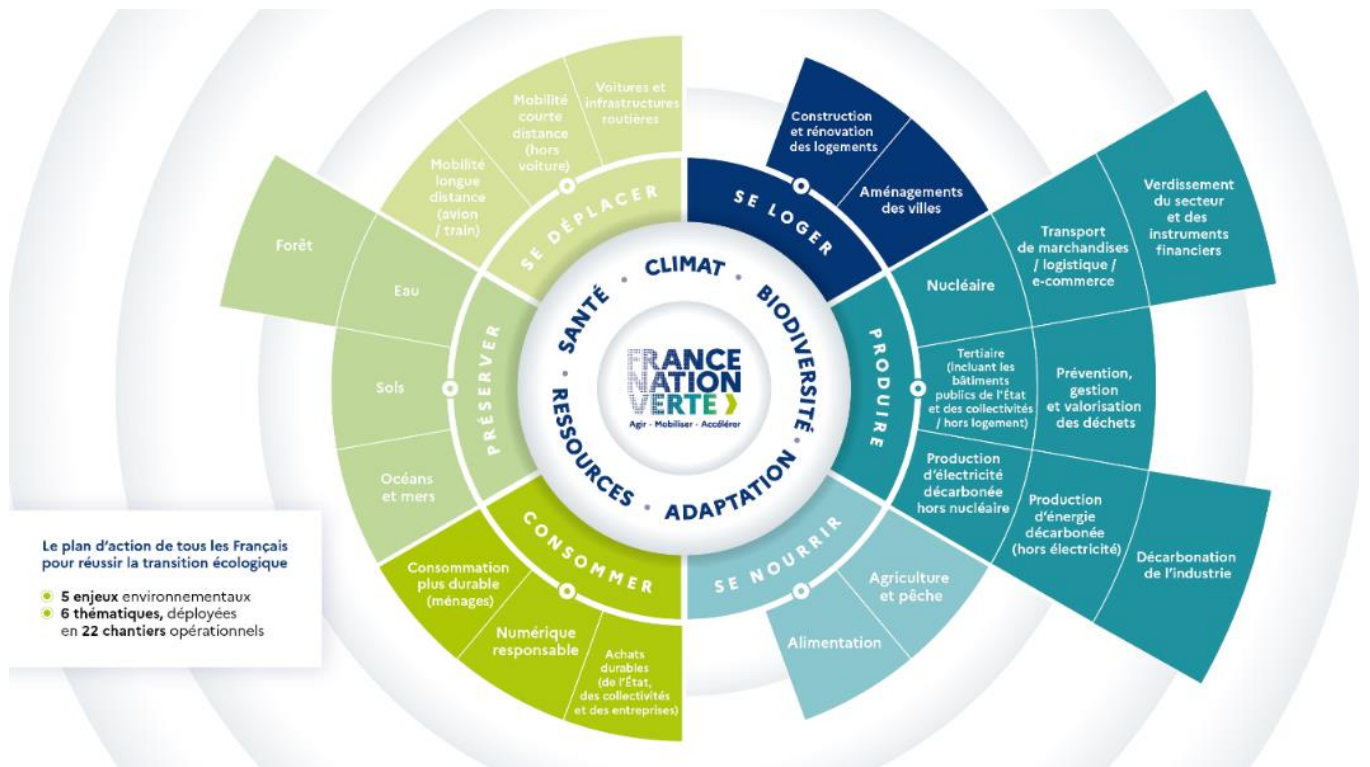
L'Etat a ainsi lancé le 28 septembre 2023 dernier, devant les présidents des Régions de France, le principe de « COP régionales » sur la transition écologique, sur le modèle des conférences de partie des Nations unies. Il s'agit notamment de construire un plan d'action « partagé », « d'ici l'été 2024 ».

Chacune de ces « COP territoriales » vise à définir régionalement une feuille de route en cohérence avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité qu'il convient de mettre en œuvre d'ici à 2030 en s'appuyant sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

La circulaire du 29 septembre 2023 présente la transition écologique comme une priorité absolue. Elle insiste, tout particulièrement, sur les axes suivants : la réduction des gaz à effet de serre ; la préservation et la restauration de la biodiversité ; la gestion durable des ressources ; l'adaptation au changement climatique.

Les travaux de la planification écologique se structurent autour de 6 thématiques déclinées en 22 chantiers d'action (cf. schéma ci-dessous), qui ont fait l'objet ces derniers mois d'un état des lieux approfondi permettant notamment de rehausser les objectifs, prioriser les actions à mettre en œuvre et mobiliser les acteurs concernés sur le territoire français.





L'exercice de la planification écologique en région s'organise sur la base d'une méthodologie nationale proposée par le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) et réappropriée par les acteurs en région. Ainsi, le travail se déroule en quatre étapes :



1.2 Objectifs de la démarche

- **Réaliser un diagnostic partagé du territoire :**

Il s'agit d'une étape clé pour cadrer le débat avec les acteurs du territoire et se focaliser sur les enjeux spécifiques du territoire en matière de transition écologique sur lesquels de nouvelles actions sont attendues.

Le diagnostic est conduit à partir de travaux réalisés par le SGPE qui ont permis d'identifier différents leviers¹ pour chaque territoire régional en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (voir la présentation ci-après pour Nouvelle-Aquitaine) et de fixer des objectifs quantitatifs d'ici à 2030 pour réussir la transition écologique en s'appuyant notamment sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

A ce titre, l'exercice de diagnostic est orienté spécifiquement sur les enjeux cibles de la transition écologique spécifiques au territoire.

L'exercice de diagnostic fait l'objet d'un travail d'appropriation et d'enrichissement par les acteurs locaux. Ainsi, dans un 1er temps, le diagnostic est consolidé localement avec l'appui du SGPE et avec les représentants des services de l'Etat (directions régionales, opérateurs comme l'ADEME et l'AREC) et du conseil régional, experts sur les différents leviers permettant de consolider les leviers et les objectifs quantitatifs associés. Il est éventuellement complété par des éléments issus des plans et cadres stratégiques existants sur le territoire.

Dans un second temps, le diagnostic est enrichi via l'analyse d'un questionnaire adressé à l'ensemble des collectivités locales visant à identifier les enjeux et les actions mises en œuvre sur les différents leviers de la transition écologique.

In fine, le diagnostic doit permettre d'identifier les thèmes prioritaires du territoire à soumettre au débat afin d'identifier les actions futures à mettre en œuvre et nourrir ainsi la future feuille de route en matière de planification écologique.

- **Conduire un débat :**

Il s'agit ici d'organiser la concertation via des Groupes de Travail (GT) avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire, pour présenter les leviers, faciliter l'appropriation des objectifs et travailler à leur déclinaison opérationnelle. Il s'agit également de concerter à l'échelle des territoires infrarégionaux le choix des actions à mettre en œuvre pour permettre l'atteinte des objectifs et de préparer la mise en œuvre de ces futures actions. Les CRTE pourront constituer un des supports opérationnels de mise en œuvre de la future feuille de route.

- **Établir une feuille de route régionale à l'horizon 2030**

La feuille de route doit identifier les actions à activer ou renforcer pour permettre l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 et matérialisera le choix des engagements pris par le territoire et par secteur (coconstruite avec les acteurs des territoires). Cette feuille de route sera organisée en tenant compte des particularités et des leviers spécifiques des territoires.

Suivant le calendrier initial, la formalisation de la feuille de route régionale doit intervenir d'ici à l'été 2024. Elle constituera le livrable final de la démarche et sera suivie chaque année.

¹ « Levier » : item pour lequel le SGPE a identifié un évitement possible d'émissions de CO2 ou une réduction d'atteintes à la préservation de la biodiversité et des ressources.

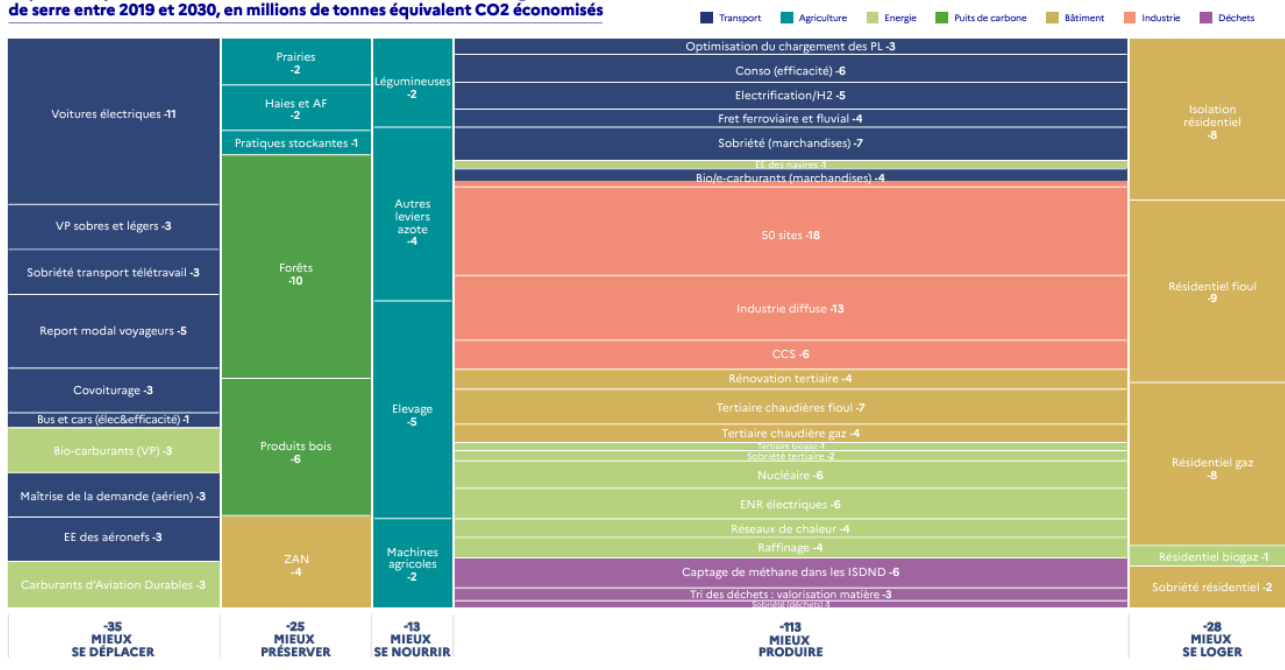
1.3 Panorama des leviers en Nouvelle-Aquitaine

La déclinaison spécifique des travaux de la planification écologique sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine

Sur la base des 6 familles et des 22 chantiers d'action, le SGPE a projeté des objectifs d'ici à 2030 pour répondre aux enjeux de décarbonation et de maintien de la biodiversité en s'appuyant notamment sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB).

L'illustration ci-dessous exprime les réductions de CO2 attendues sur l'ensemble des 43 leviers (30 leviers de décarbonation et 13 leviers de préservation de la biodiversité et des ressources) :

Répartition provisoire des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030, en millions de tonnes équivalent CO2 économisés



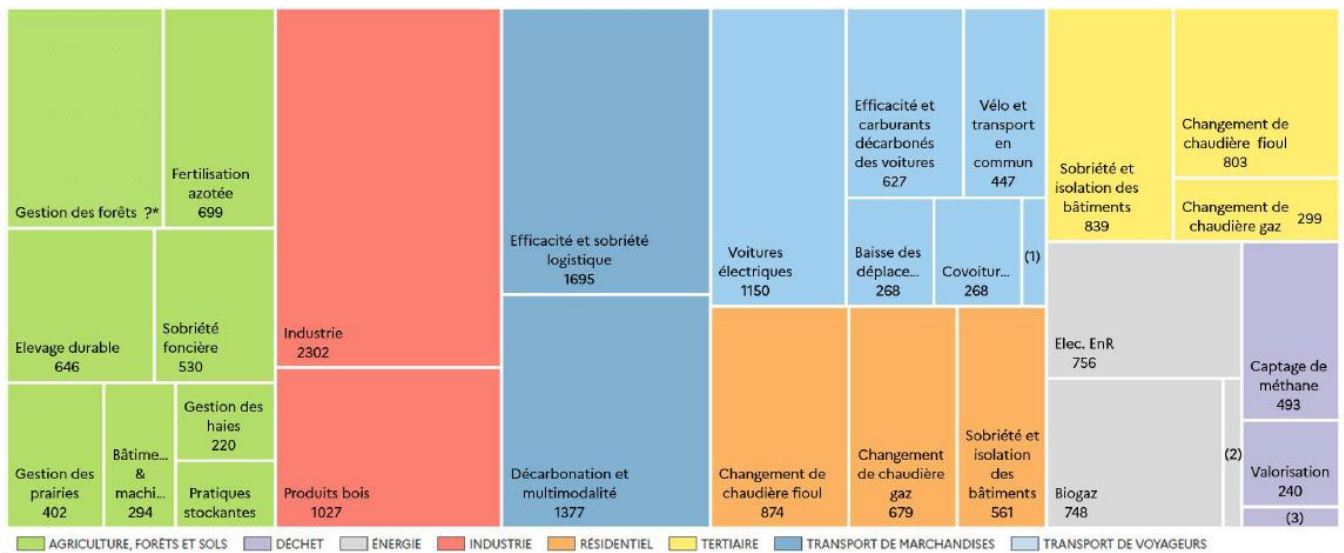
Après un travail à l'échelle nationale mené par le SGPE, une nouvelle étape s'engage dans chaque région afin de faciliter l'appropriation des objectifs déclinés à l'échelle de chacun des territoires et de discuter, jusqu'à l'échelle des bassins de vie, des leviers d'actions qui permettront collectivement de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de préserver la biodiversité et de protéger les ressources naturelles.

Suivant les 6 grandes familles (cf. ci-avant), les deux tableaux suivants présentent, de façon distincte et spécifique, pour Nouvelle-Aquitaine :

- Le panorama des leviers de décarbonation et les objectifs quantitatifs de ktCO₂ à économiser pour chacun d'eux d'ici à 2030
- Le panorama des leviers de préservation de la biodiversité et la gestion des ressources et les objectifs visés d'ici à 2030

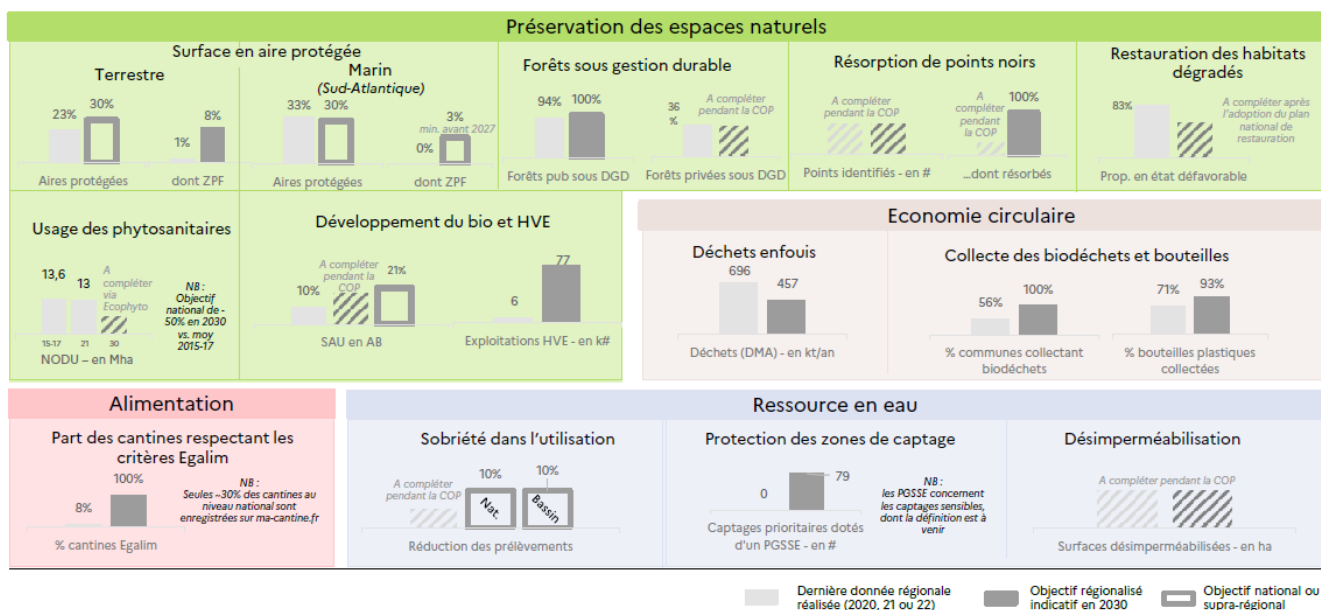
Panorama des leviers de décarbonation pour la Nouvelle-Aquitaine (30 leviers)

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars décarbonés : 76 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 81 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 59 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers de biodiversité et de gestion des ressources (13 leviers)



Ces leviers, bien que présentés de manière spécifiques, sont bien interconnectés et aucun des deux panoramas ne prévaut sur l'autre :

- A titre d'exemple, la préservation des forêts sous gestion durable et la décarbonation par le biais des forêts sont étroitement liées,
- La décarbonation liée à la valorisation des déchets (DMA) et l'économie circulaire sont également imbriquées,
- Les questions foncières se répondent d'un tableau à l'autre (sobriété foncière versus démarche ZAN et zones de protection forte),
- Etc.

Des rapprochements ont donc pu être opérés suivant les leviers dans la suite du document.

Pour certains de ces leviers les objectifs ne sont pas quantifiés. La quantification doit pouvoir se réaliser dans le cadre des travaux engagés en Nouvelle-Aquitaine notamment lors de la phase de diagnostic.

La suite du livret, qui fait partie intégrante de la phase de diagnostic dans le cadre de l'exercice de définition de la feuille de route de la planification écologique en Nouvelle-Aquitaine **détaille l'ensemble de ces leviers pour la thématique** (sur la base des analyses du SGPE révisées, en date du 22 janvier 2024, susceptibles d'être modifiées à nouveau et des analyses réalisées par les différents directions et services de l'Etat et de la Région en Nouvelle-Aquitaine et les différents opérateurs spécialisés), ainsi que les objectifs quantitatifs définis, le cas échéant.

Ce livret établit également un état des lieux sur les **principaux cadres stratégiques** définis à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, pouvant contribuer à répondre aux objectifs établis dans le cadre de la Planification écologique, sur ce thème.

Enfin, il propose une **analyse des principaux éléments collectés auprès des différents niveaux de Collectivités de la région**, concernant les actions mises en œuvre relatives aux leviers activables sur cette thématique.

1.4 Documents et ressources complémentaires

Les publications fournies par le Secrétariat Général à la Planification écologique (SGPE), regroupant l'ensemble des ressources utiles à la territorialisation de la planification écologique sont accessibles via le site de France Nation Verte :

- <https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/publications>

D'autres informations et ressources sont également accessibles via les sites suivants :

- <https://www.ecologie.gouv.fr/transition-ecologique-des-territoires>
- <https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/a-propos/#cop>
- <https://territoires-en-transition.ecologie.gouv.fr/?h=ressources&hp=cHJldmldz1wb2kuNjUwNDRmMjM4N2EzNTg3ODE5N2NmMjAy#ressources?preview=poi.65044f2387a35878197cf202>

2 Focus sur les leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles sur ce thème



La suite du document présente de manière spécifique les différents leviers de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles qui ont été identifiés, en lien avec cette thématique, pour Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'exercice de planification écologique et de préparation de la future feuille de route qui viendra détaillée les actions à engager d'ici à 2030 pour atteindre les objectifs.

Chaque levier est présenté de même manière :

- Une partie « **De quoi parle-t-on ?** » qui permet de donner une définition du levier et de son périmètre.
- Une partie « **Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison** » qui précise l'objectif du levier d'ici 2030 et sa déclinaison

2.1 Restauration des habitats dégradés

2.1.1 De quoi parle-t-on ?

5 facteurs majeurs sont responsables de la dégradation d'espaces et d'habitats naturels : (1) les changements d'usage des terres et de la mer ; (2) l'exploitation directe de certains organismes ; (3) le changement climatique ; (4) les espèces exotiques envahissantes et (5) la pollution (ONB, 2019)². Plus globalement, on peut considérer comme dégradé un habitat qui a été fragmenté ou dont la qualité a été diminuée, réduisant sa capacité à accueillir des espèces animales et végétales. Et bien que différents outils de conservation existent (dont l'outil européen : réseau Natura 2000) (OFB, CNRS, MNHN, 2023), il importe d'évaluer en continu la part d'espace dégradé pour les restaurer.

2.1.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Pas d'objectif régionalisé pour ce levier.

² <https://naturefrance.fr/publications/bilan-2019-de-lobservatoire-national-de-la-biodiversite>

2.2 Résorption des points noirs prioritaires de continuité écologique

2.2.1 De quoi parle-t-on ?

Un point noir est l'intersection entre une continuité écologique identifiée sur un territoire et tout obstacle d'origine anthropique [route, nouvelle construction, chute d'eau, sol artificialisé, pollution lumineuse...], se traduisant par une rupture réduisant ou empêchant la libre circulation des espèces (SGPE, 2023)³ (CEREMA, 2023)⁴. Il s'agit donc d'un point fragmentant (ou point de conflit) dans le tracé des continuités écologiques.

2.2.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Ordre de grandeur : 100% des points noirs prioritaires de continuité écologique préservés en 2030.

³ SGPE, 2023. *Conférences des Parties Régionales. Panorama des leviers pour la région Nouvelle-Aquitaine*

⁴ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/etude-nationale-obstacles-aux-continuites-ecologiques>



2.3 Surfaces en aires protégées

2.3.1 De quoi parle-t-on ?

Est reconnue comme zone de protection forte (ZPF) une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou limitées de manière pérenne (protection foncière, réglementation adaptée avec contrôle effectif des activités concernées...) : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés de protection, réserves biologiques et autres espaces analysés au cas par cas (zones humides d'intérêt, ENS, bande littorale, forêts de protection, etc.) (Décret n° 2022-527 du 12 avril 2022⁵).

2.3.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Pas d'objectif quantitatif régionalisé pour les aires marines protégées.

Ordre de grandeur : 8 % de surfaces terrestres placées en zones de protection forte (ZPF).

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000045551000/>

⁶ SGPE, 2023. *Conférences des Parties Régionales. Panorama des leviers pour la région Corse*



2.4 Sobriété foncière

2.4.1 De quoi parle-t-on ?

Un sol artificialisé n'absorbe plus le CO₂, comme pourrait le faire une prairie, une forêt ou une zone humide. La « sobriété foncière » renvoie donc au ralentissement du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, à l'activation de différents leviers (densification du bâti, nature en ville, ...), et à une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés (réhabilitation de friches industrielles, etc.), constitutifs de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN), posé par la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

2.4.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 : 530 kt CO₂e d'émissions évitées par rapport à 2019.

Ordre de grandeur : 1,1 kha d'espace naturel, agricole ou forestiers artificialisés en 2030.

2.5 Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau

2.5.1 De quoi parle-t-on ?

Présenté le 30 mars 2023, le plan gouvernemental sur l'eau comprend une cinquantaine de mesures visant la sobriété (faire des économies) dans l'usage d'une ressource de plus en plus limitée alors que la Terre subit un processus rapide et global de réchauffement climatique⁷.

2.5.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Pas d'objectif régionalisé pour ce levier.

⁷ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/288775-plan-eau-une-sobriete-necessaire-face-la-secheresse>

2.6 Protection des zones de captage

2.6.1 De quoi parle-t-on ?

En 2015, la France comptait 30 000 captages pour l'alimentation de la population en eau potable (dispositifs de prélèvements à partir de sources, nappes souterraines, cours d'eau, etc.). Au total, 2500 à 3 000 d'entre eux (soit : 10%) étaient considérés « sensibles », c'est à dire ne respectant pas les normes (nitrates, produits phytosanitaires) ou s'en rapprochant trop (Coordination Rurale, 2015)⁸.

2.6.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Ordre de grandeur : 79 zones de captage prioritaires dotées d'un PGSSE en 2030.

⁸ https://www.coordinationrurale.fr/positions/2015_01_Guide_captage_eau_potable.pdf

2.7 Désimperméabilisation des sols

2.7.1 De quoi parle-t-on ?

L'imperméabilisation des sols correspond au recouvrement d'un sol par un matériau imperméable (tel que l'enrobé ou le béton), qui réduit la capacité d'infiltration de l'eau et accentue donc le ruissellement. La désimperméabilisation consiste, d'une part, à remplacer des surfaces imperméables par des surfaces plus perméables et, d'autre part, à déconnecter le rejet des eaux pluviales du réseau public (...). Elle concourt à l'adaptation au changement climatique par: la réduction du risque inondation, la préservation des ressources naturelles (eau et sol), en limitant l'accumulation de contaminants dans les eaux de pluies et dans les milieux récepteurs, la réintroduction de la nature en ville ...(CEREMA, 2021)⁹.

2.7.2 Objectif quantitatif projeté d'ici 2030 et déclinaison (ordre de grandeur)

Pas d'objectif régionalisé pour ce levier.

⁹ https://www.cerema.fr/system/files/documents/2022/11/2022_plaquette_desimpermeabilisation.pdf

3 Quelques chiffres clés
pour la région Nouvelle
Aquitaine sur la
thématique
« Biodiversité / Eau »



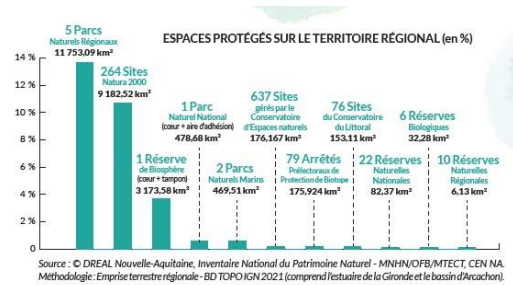
3.1 Quelques chiffres clés sur le volet « Biodiversité » en Nouvelle Aquitaine

Quelques chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine en matière de protection de la biodiversité

- 22 réserves naturelles nationales et 10 réserves naturelles régionales
- 5 Parcs naturels régionaux (et 3 en projet)
- 273 sites Natura 2000
- 39 territoires (communes, EPCI, pays) sont labellisés dans le cadre du dispositif **Territoires Engagés pour la Nature en Nouvelle-Aquitaine** au 31/01/2024

- 11 % des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire de la région biogéographique atlantique continentale ont été évalués en état de conservation favorable d'après l'évaluation réalisée en 2019 sur la période 2013-2018
- En 2023, la surface des zones humides inventoriées dans le cadre du réseau partenarial des zones humides atteint **275 000 hectares** en Nouvelle-Aquitaine

- 19 601 km² sont couverts par au moins une aire protégée en Nouvelle-Aquitaine en 2022, soit **23 % de la surface continentale régionale**
- Dans le domaine marin (limites de la zone économique exclusive sur la façade sud-atlantique), la surface protégée est de **28 890 km² (33 %)**
- 113 aires éducatives ont été labellisées dans le cadre de ce dispositif porté par l'Office français de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine à l'issue de l'année scolaire 2022-2023 : 66 aires terrestres et 47 aires marines



Biodiversité (éléments issus de la SRB)

Les principaux enjeux régionaux :

67% des Habitats naturels d'Intérêt Communautaire connus en France sont présents en NA (CIBNSA 2020)

38% de ceux connus dans l'Union Européenne sont présents en NA

479 sites identifiés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique dont d'intérêt fort

74 sites identifiés dans l'Inventaire National du Patrimoine Géologique dont d'intérêt fort

(INPG, DREAL NA, 2021)

11 749 espèces animales présentes en Nouvelle-Aquitaine en l'état actuel des connaissances (FAUNA et ORVNA)

3 248 espèces de plantes



45 % du PIB régional dépend de la biodiversité (Ecobiose 2019)

→ enrayer le déclin de la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs sur la réduction des facteurs de pression

ARTIFICIALISATION

+ 3 560 ha URBANISÉS/an entre 2015 et 2020

- 620 ha D'ESPACES NATURELS/an entre 2015 et 2020

- 50% DE ZONES HUMIDES depuis 1950 en France

POLLUTION

57% DES EAUX DE SURFACE sont en mauvais état écologique

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

363 espèces de FLORE EXOTIQUES ENVAHISSANTES CONNUES, dont 18 à caractère préoccupant à l'échelle européenne

256 espèces de FAUNE EXOTIQUES CONNUES, dont 15 envahissantes à caractère préoccupant à l'échelle européenne

SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

29% DES QUANTITÉS DEBARQUÉES EN GOLFE DE GASCOGNE proviennent de stocks surexploités, dégradés ou épuisés (2021)

BOCAGE : - 200 000 ha DE PRAIRIES entre 2015 et 2020

CHANGEMENT CLIMATIQUE

+1,4°C TEMP. AIR au XXI^e s.

+2à3°C TEMP. EAU depuis 40 ans

FRÉQUENCE DES PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES EXTRÊMES

- DÉPLACEMENT des espèces
- ISOLEMENT des populations
- BAISSÉ de la diversité génétique
- MODIFICATION des cycles de vie

ACCLIMATERRA

3.2 Quelques chiffres clés sur le volet « Eau » en Nouvelle Aquitaine

Quelques chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine en matière de préservation de la ressource en eau



- 9 Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) cours d'eau (CBNSA 2020)
- 14 000 km de cours d'eau classés réservoirs biologiques nécessaires au bon état écologique (SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne)
- 2 Habitats d'Intérêt Communautaire milieux souterrains. (CBNSA 2020)
- 26 Habitats d'Intérêt Communautaire milieux humides et eaux dormantes (CBNSA 2020)
- 16 zones humides classées Réserve Naturelle Nationale
- 4 sites inscrits à la liste des zones humides d'importance internationale- Convention RAMSAR
- 30 Habitats d'Intérêt Communautaire milieux marins et littoraux (CBNSA 2020)
- 8 sites littoraux classés Réserve Naturelle Nationale

26



4 Éléments collectés auprès des collectivités

4.1 Introduction méthodologique

Une enquête a été adressée à l'ensemble des collectivités de Nouvelle Aquitaine sur la base d'un questionnaire proposé par le SGPE, permettant d'analyser la pertinence perçue d'un ensemble d'actions de décarbonation et de préservation de la biodiversité sur la thématique « Energie/Déchets/Economie circulaire » et de recueillir l'état de mise en œuvre de ces mêmes actions pour chacune des Collectivités.

Les réponses se répartissent de la manière suivante par collectivité :

Type collectivité	Nb collectivité	Nb fichiers reçus	Taux de retour
Commune	4 356	563	12,92 %
Département	12	7	58,33 %
EPCI	155	81	52,26 %
Région	1	1	100,00 %
Total	4 524	652	14,41 %

638

Nombre de fichiers chargés

Suivi des dépôts des communes

Département	Nombre de communes	Nombre de fichiers reçu	Taux de retour
Charente	365	19	5,21 %
Charente-Maritime	463	100	21,60 %
Corrèze	280	29	10,36 %
Creuse	256	60	23,44 %
Deux-Sèvres	256	21	8,20 %
Dordogne	505	66	13,07 %
Gironde	535	97	18,13 %
Haute-Vienne	195	3	1,54 %
Landes	327	85	25,99 %
Lot-et-Garonne	319	13	4,08 %
Pyrénées-Atlantiques	546	55	10,07 %
Vienne	266	15	5,64 %
Total	4313	563	13,05 %



Suivi des dépôts des EPCI

Département	Nombre d'EPCI	Nombre de fichiers reçus	Taux de retour
Charente	9	4	44,44 %
Charente-Maritime	13	8	61,54 %
Corrèze	9	8	88,89 %
Creuse	9	4	44,44 %
Deux-Sèvres	8	4	50,00 %
Dordogne	20	8	40,00 %
Gironde	28	8	28,57 %
Haute-Vienne	13	8	61,54 %
Landes	18	14	77,78 %
Lot-et-Garonne	12	6	50,00 %
Pyrénées-Atlantiques	9	4	44,44 %
Vienne	7	5	71,43 %
Total	155	81	52,26 %

Liste des dépôts par département

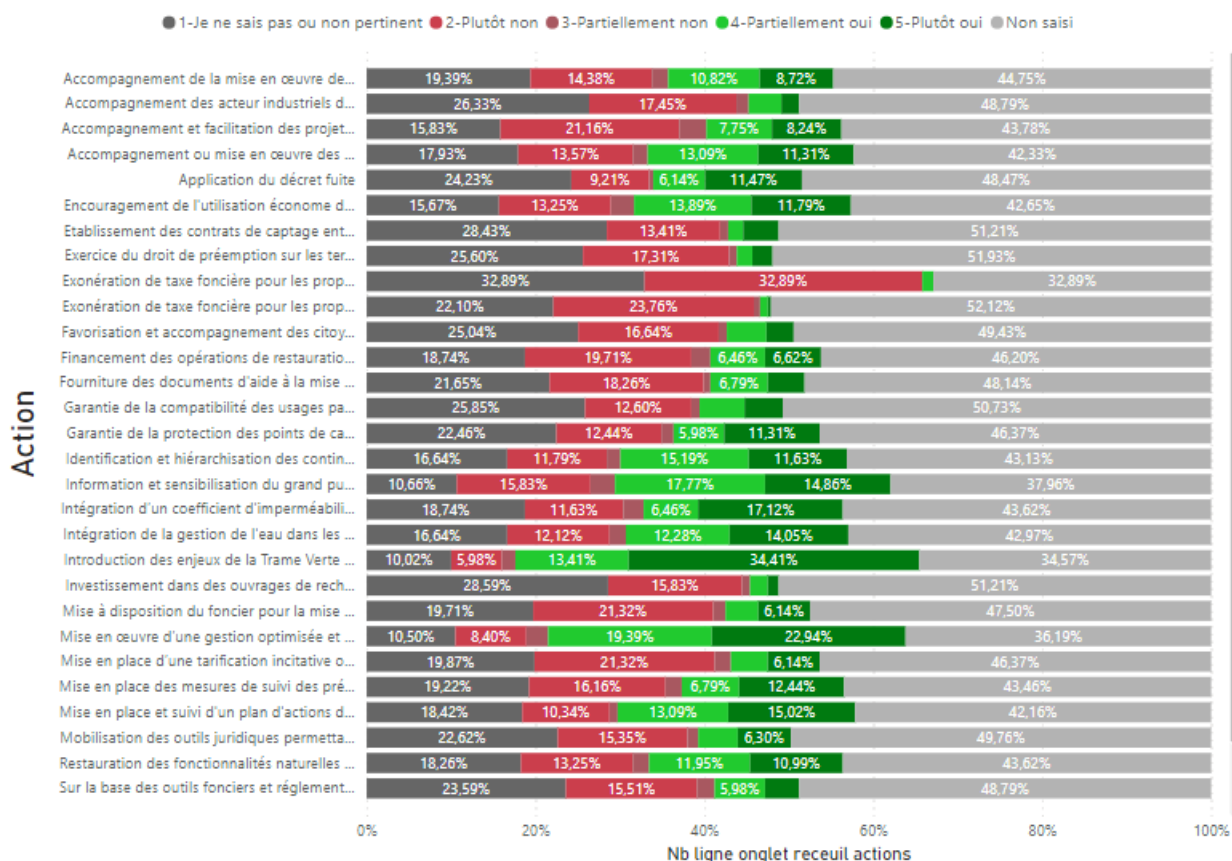
Département	Nom	Nombre de fichier	Population
17	Charente-Maritime	1	655 709
23	Creuse	1	115 995
24	Dordogne	1	412 807
33	Gironde	1	1 636 391
40	Landes	1	418 122
47	Lot-et-Garonne	1	330 844
79	Deux-Sèvres	1	374 481
Total		7	

Nota : La Région a également renseigné le questionnaire. L'analyse du contenu, compte tenu des périmètres de compétences et d'intervention de la Région, n'est pas présenté ici.

4.2 Aperçu général de la mise en œuvre des actions

Les données présentées ci-après sont issues des réponses tous niveaux de collectivités confondus, afin de faire un premier état des lieux quant à la mise en œuvre des actions identifiées par le SGPE.

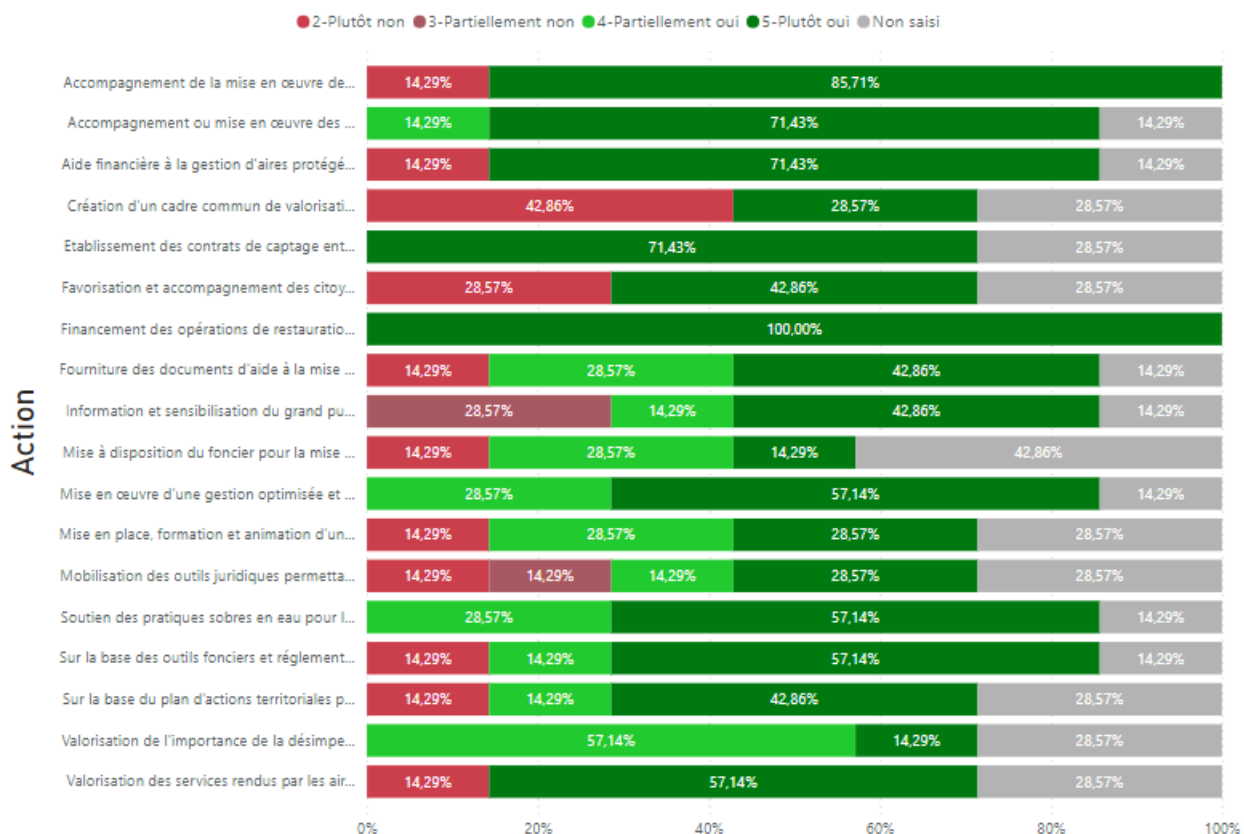
Communes et EPCI :



En matière de biodiversité, des communes et des EPCI fortement engagées notamment pour l'introduction des enjeux de TVB dans les documents d'urbanisme, identification et hiérarchisation des continuités écologiques et des points noirs, ...


Sur le volet « Eau », des communes et EPCI qui portent des actions d'encouragement des usagers et du grand public sur la consommation d'eau, la gestion optimisée pour les bâtiments de la collectivité, l'intégration des enjeux de gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme, ...


Départements :




Des Départements fortement investis sur le financement d'opérations de restauration des continuités écologiques, l'accompagnement de projets et solutions fondés sur la nature, financement de projets d'aménagement concourant à la protection de la biodiversité, d'aires protégées, formation/sensibilisation sur l'utilisation de l'eau, ...



 04 67 02 29 02

 contact@edater.com

 265, Avenue des États du Languedoc
34000 MONTPELLIER

www.edater.fr

